

ARTS PLASTIQUES

Pour argent comptant

Plus que jamais, les musées suisses sont sous pression pour qu'ils paient un honoraire aux artistes. Un changement de paradigme, mais aussi de statut pour les plasticien·nes.

JEUDI 20 MAI 2021 SAMUEL SCHELLENBERG



Subventionné par la Ville de Zurich, le Helmhaus est l'un des pionniers helvétiques du paiement d'honoraires aux artistes. Ici, une exposition de Gianni Motti, en 2018. TTH

ART CONTEMPORAIN Deux mille vingt et un, l'année du grand changement? Les planètes semblent en effet alignées pour que la question de l'honoraire des artistes fasse quelques grandes enjambées. Ou en tout cas un solide pas en avant, afin de rectifier ce que beaucoup considèrent comme une inégalité: de toutes les personnes impliquées dans une exposition, du personnel technique ou de gardiennage à la direction et aux commissaires, les artistes sont bien souvent les uniques protagonistes à ne percevoir aucun honoraire. Zéro.

HONORAIRE, MONTÉE EN PUISSANCE

Voilà plusieurs années que la discussion autour des honoraires pour les artistes secoue le monde de l'art. Dans la foulée des actions de l'organisation new-yorkaise W.A.G.E. – pour Working Artists and the Greater Economy et référence au «salaire» (wage) –, plusieurs nations d'Europe du Nord ont fait preuve de volontarisme. Par exemple les Pays Bas, où plus de cent institutions – dont les prestigieux Stedelijk Museum d'Amsterdam et Van Abbemuseum à Eindhoven – ont adhéré à des lignes directrices incluant le paiement d'honoraires.

En Suisse, si les fronts bougent depuis quelques années, c'est notamment grâce à la publication dès 2016 d'un guide de rémunérations et prestations d'artistes visuel·les par l'association professionnelle Visarte, récemment mis à jour. Mais aussi – et peut-être surtout – grâce à l'activisme d'une nouvelle génération d'artistes et curateur·trices, en particulier dans l'arc lémanique, parfois réunis en collectifs comme Wages For Wages Against ou G.A.R.A.GE.

Ainsi, plusieurs institutions de taille moyenne ont fait le pas de l'honoraire, par exemple le Centre d'art contemporain de Genève, les Kunsthalle de Berne et Bâle, tout comme le Helmhaus de Zurich, Fri Art à Fribourg, le CAN neuchâtelois ou le Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds. Quant au Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne, il a mis en place des barèmes propres, sensiblement plus élevés que ceux préconisés par la branche. Enfin, certains espaces gérés par des artistes comme l'Espace 3353 et Zabriskie Point, à Genève, ou Tunnel Tunnel, Standard / Deluxe et Urgent Paradise, à Lausanne, paient eux aussi les artistes. **SSG**

Or en janvier, les trois principales associations des musées suisses ont publié des «Recommandations concernant le paiement d'honoraires aux artistes», dans lesquelles elles suggèrent à leurs membres de passer à la caisse. Une révolution car jusqu'ici, la plupart des musées d'art helvétiques refusaient d'entrer en matière, rappelant qu'ils fournissent déjà de nombreuses prestations gratuites en faveur des artistes. Retour sur une volte-face.

«Message» reçu cinq sur cinq

Le changement de cap institutionnel a été inspiré par la Berne fédérale. Car depuis janvier, le Message culture 2021-2024 de la Confédération mentionne explicitement l'obligation de rémunérer les artistes si une structure désire obtenir des subventions de l'Office fédéral de la culture (OFC) ou de la Fondation Pro Helvetia, les deux organes nationaux de financement culturel.

Ce qui a motivé l'OFC et Pro Helvetia à faire le pas, c'est «la limpidité du constat posé lors de [leur] observation régulière de la scène culturelle suisse, qui fait état de lacunes majeures en termes de rémunération des artistes», expliquaient au Courrier les deux organismes en été 2019, lorsque le texte était en consultation. Une telle situation est non seulement intolérable pour les artistes «mais elle est aussi difficilement justifiable du point de vue de la politique culturelle».

**La volte-face des musées «est un signe très positif»
Julie Marmet**

Quand bien même le soutien aux arts en Suisse est principalement le fait des villes et cantons, le Message culture n'a pas laissé de marbre l'Association des musées suisses (AMS), l'Association des Musées d'art suisses (AMAS) et l'Association des institutions suisses pour l'art contemporain (AISAC). Envoyées en janvier dans un courriel intitulé «Ensemble pour une rémunération équitable des artistes!», leurs Recommandations soulignent que, Message culture oblige, le paiement d'honoraire est désormais obligatoire pour les structures subventionnées par l'OFC ou Pro Helvetia. Et si elle reste facultative pour les autres musées ou centres d'art, la rémunération est néanmoins encouragée par l'AMS, l'AMAS et l'AISAC: les associations recommandent à leurs membres de «payer des honoraires aux artistes et de rembourser les frais encourus». Ceci en fonction des réalités de chaque projet et institution.

«Le Message culture a sans doute donné une forme d'obligation de réponse, formule Lionel Bovier, directeur du Mamco genevois, qui s'exprime au nom des trois associations. Nous avons constaté dans le conseil de l'Association des musées d'art qu'il y avait une grande divergence des pratiques, notamment entre les centres d'art – qui font de la production d'œuvres avec les artistes – et les musées, qui ont une approche davantage patrimoniale et peuvent aussi travailler avec les ayants droit d'artistes décédés.» Or, si elles existaient parfois, les pratiques de rémunération n'étaient pas unifiées. «La rédaction de ces Recommandations a donc été l'occasion d'un effort d'harmonisation.»

Se mettre d'accord

L'an dernier, Visarte a organisé plusieurs séances réunissant les trois associations de musées de même que l'OFC et Pro Helvetia. «Les positions ont beaucoup évolué puisqu'au départ, il était hors de question pour les musées de payer les artistes pour exposer leur travail», selon Christian Jelk, vice-président de Visarte.

La publication des Recommandations «est un signe très positif», juge la curatrice Julie Marmet, qui s'exprime au nom du collectif G.A.R.A.GE., ou Groupe d'action pour la rémunération des artistes à Genève. Elle relève toutefois quelques formulations problématiques dans le texte: en huit points, on fait ainsi mention de tout ce qui est fourni gratuitement aux artistes, du financement global de l'exposition à la mise à disposition des espaces, en passant par le financement de nouvelles productions, l'éventuel achat d'œuvres pour les collections, la visibilité donnée, le rôle de tremplin ou les publications. «D'entrée de jeu, on insiste beaucoup sur le caractère redevable des artistes, qui reçoivent alors que l'institution offre. Souligner cela indique qu'il reste donc encore un important changement de paradigme à effectuer car selon nous, artistes et institutions sont partenaires. Et sans les artistes, les musées d'art n'existeraient tout simplement pas.»

Au final, s'il n'aura pas été possible de se mettre d'accord sur un document commun aux musées et à Visarte, c'est notamment à cause de la dimension monétaire. Car si la longueur d'onde sur l'honoraire de base est la même – de 500 à 5000 francs pour une exposition, selon la taille de l'institution –, Visarte demande en sus un salaire horaire de 90 francs. Histoire de couvrir «la conception, planification et réalisation des œuvres». Pour un solo show en Kunsthalle comportant une majorité de nouvelles pièces, la facture totale pourrait facilement atteindre 15 000 francs. Beaucoup trop, ont estimé certaines institutions.

Mentalités en évolutions

Dorénavant, des musées comme le Mamco proposeront des contrats aux artistes qu'ils exposent. Et ceci d'office, avec le choix de le signer ou non. «J'ai sous-estimé la difficulté rencontrée par certains et certaines à ouvrir la discussion sur le thème de la rémunération», admet Lionel Bovier. Pas facile en effet pour un·e jeune artiste d'oser demander le paiement d'honoraires, alors que c'est encore loin d'être la norme. «Nous sommes entrés dans une époque de transparence exigeante et je trouve sain que cela nous conduise à parler du budget de l'exposition, des conditions dans lesquelles on travaille, de ce qu'on peut proposer aux artistes, etc.» Il s'agira aussi, selon le directeur, d'explicitier le travail de l'artiste dans le texte, «en incluant par exemple des délais stricts, voire – si on a par exemple une sensibilité écologique – s'assurer que l'œuvre n'est pas produite dans un atelier en Chine. Ou encore que l'artiste paie correctement ses assistant·es, éventuellement basés à l'étranger.»

Cette forme de «contractualisation», Lionel Bovier la regrette en partie: «Cela fait trente ans que je travaille dans ce milieu et l'un des derniers espaces de liberté qui reste est celui de la discussion d'un projet avec les artistes», formule l'ancien directeur des Editions JRP | Ringier. Un avis que ne partage pas Christian Jelk: «Les musées font la moue car ils craignent la surcharge de travail administratif que cela va leur demander... quelle misère!» Pour Visarte, il s'agit simplement «de mettre en place un cadre qui n'existait pas, une situation qui a pour conséquence la précarisation systémique des artistes, pan essentiel de la population».

L'obligation du statut

«Du point de vue légal, nous ne pouvons payer des honoraires qu'à des personnes inscrites dans la grille administrative publique, car nous ne faisons pas d'échanges d'argent contre des prestations non déclarées – tout argent reçu doit être fiscalisé», souligne Lionel Bovier. Les artistes peuvent se définir comme indépendant·es, s'organiser en auto-entreprise, en SARL, voire passer par des associations qui font du portage de charges sociales, liste le directeur.

Pour le collectif G.A.R.A.GE., «la question du statut est précisément le nerf de la guerre», sourit la curatrice Julie Marmet. Car les batailles actuelles sont aussi celles pour l'établissement d'une véritable protection sociale. «Or pour cela, il faut que les artistes puissent déclarer leur travail et payer des charges sociales.» Et donc avoir un statut reconnu. Plus simple à dire qu'à faire, car l'accès au régime d'indépendant est par exemple compliqué pour les artistes, obligé·es de gagner un montant minimum de l'ordre de 15 000 francs via leur art.

**«L'un des derniers espaces de liberté qui reste est celui de la discussion d'un projet avec les artistes»
Lionel Bovier**

Et si l'artiste est payé·e par une association dont il ou elle serait membre, le paiement de la totalité des charges sociales sera pour sa pomme, alors que dans un rapport d'emploi classique, la somme est répartie entre la structure qui emploie et l'employé·e. La dimension administrative est par ailleurs lourde, ce qui pousse les artistes à passer par des associations externes – par exemple Les Papiers, à Genève –, qui prennent un pourcentage au passage.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt est là: les ateliers de formation organisés par G.A.R.A.GE., a priori bientôt repris par Visarte Genève, ont rencontré un franc succès, avec quelque 200 participant·es cumulé·es.

L'occasion de répondre aux questions entourant la gestion de projets ou de salaires, ou d'aborder des sujets comme «Les bienfaits du modèle associatif», «Les stratégies de défense» ou «Quels droits, quelles aides pour les artistes?» Selon Julie Marmet, le prochain grand combat sera celui en faveur d'un régime d'intermittence, car pour l'instant les caisses de chômage ne reconnaissent pas les artistes visuel·les.

Ça bouge à Genève

A Genève, sur mandat de la Ville et du Canton, les collectifs G.A.R.A.GE., Rosa Brux, Lab of Arts ainsi que la curatrice Hélène Mariéthoz travaillent actuellement à l'établissement d'un barème de rémunération parallèle à ceux des associations de musées et de Visarte. Présenté aux mandataires la semaine dernière, il doit s'adapter aux réalités économiques des différentes structures, explique Julie Marmet. «Ne serait-ce que parce que les 90 francs horaires voulus par Visarte sont extrêmement compliqués à calculer, voire tout simplement impossible à payer pour un petit espace d'art.» Quoi qu'il en soit, si le projet passe, il «augmentera sensiblement» l'honoraire tel que proposé par les trois associations de musées. Reste à savoir comment la Ville et le canton appliqueront ces propositions; et si les deux entités sauront trouver les fonds nécessaires pour accompagner ces changements.

La revente des œuvres en question

Bien sûr, le paiement de la production des œuvres sera également un enjeu des contrats établis avec les artistes. «S'il travaille avec de l'argent public, un musée producteur d'œuvres qui reviennent ensuite sur le marché est dans une zone grise de la législation», estime Lionel Bovier. Il se souvient que lorsqu'il travaillait au Magasin de Grenoble, un centre d'art, les contrats de production précisaient les coûts et ce qui se passerait en cas de vente, de destruction, etc. Or «ces contrats sont très difficiles à faire respecter dans la pratique».

L'enjeu concerne en particulier les Kunsthalle, sans collections propres et intéressées à exposer l'actualité d'un·e artiste. Logiquement, certaines œuvres produites pour l'occasion seront revendues, éventuellement en galerie, quand bien même elles auront été financées par le centre d'art. «Dans le nouveau cadre contractuel, il y a un risque que ces sommes doivent être déclarées et fiscalisées. Ce ne sera pas une partie de plaisir», estime Lionel Bovier.

Au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds, où un budget de 5000 francs est prévu «pour la production d'œuvres ou d'éléments expositionnels», les pièces réalisées grâce à ce budget restent pour l'instant «la propriété de l'artiste et le musée n'intervient nullement en cas de vente par l'artiste ou sa galerie», explique David Lemaire, directeur de l'institution. Idem au Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne, qui n'a à ce jour «jamais demandé la restitution des frais de production à un artiste ou une galerie en cas de vente d'une œuvre», selon son directeur, Bernard Fibicher.

Au Centre d'art contemporain de Genève, par contre, «lorsqu'une galerie vend une des œuvres produites ici, elle est tenue – par contrat – de restituer au Centre le montant dépensé pour la production, toujours et dans tous les cas», explique le directeur, Andrea Bellini. Institution voisine du Mamco, la Kunsthalle produit passablement de pièces, notamment dans le cadre de la BIM, Biennale de l'image en mouvement. La demande de restitution «n'est pas un processus facile, les galeristes n'aiment pas rembourser les institutions, précise Andrea Bellini. Mais de notre point de vue, c'est obligatoire et très important.» Aussi, dans le cadre de la BIM, il est demandé aux artistes de laisser une copie de leur œuvre au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, «avec des droits de projection illimités, afin que l'œuvre devienne de propriété publique».

Plus généralement, Andrea Bellini souligne l'importance, pour une institution publique, de pouvoir soutenir les artistes dans la production d'œuvres. «Sinon, il ne reste que le marché privé, qui produira un type d'art destiné à générer du profit et sur lequel il est possible de spéculer. Il est juste de ne pas privatiser l'argent public, mais il est tout aussi important de ne pas réduire la production artistique au problème de ce qui est monétisable ou à la mode.»

**LE POSSIBLE RENOUVEAU DE VISARTE SUISSE
PASSE PAR GENÈVE**

Pas toujours appréciée des jeunes artistes, la vénérable association Visarte joue désormais un rôle majeur, grâce au Message culture. Adhésions massives à Genève.

Contrairement à d'autres secteurs artistiques en Suisse, celui des arts visuels est très peu fédéré: longtemps, le cliché de l'artiste autonome et travaillant seul-e dans son coin a prévalu. Mais les choses sont en train de changer, alors que les collectifs se multiplient depuis une dizaine d'années, non pas tant pour créer que pour gérer des espaces d'art et autres associations. Une situation amplifiée par la pandémie, qui multiplie les élans de solidarité et l'envie d'être ensemble, tout en poussant nombre d'artistes à demander des soutiens.

En parallèle, Visarte est en train de reprendre du poil de la bête. Principale association professionnelle des artistes visuel-les, avec accès à une caisse de 2e pilier, elle est l'héritière de plusieurs autres sociétés, dont la plus ancienne – la Société suisse des Beaux-Arts – est créée en 1806. Jusqu'en 1972, les femmes ne sont pas admises, ce qui explique la fondation en 1902 de celle qui s'appelle aujourd'hui la Société suisse des femmes artistes en arts visuels (SSFA). Quant au nom Visarte, il est choisi lors d'une importante réforme en 1994.

Ces dernières décennies, Visarte est restée dans l'esprit de beaucoup une association plutôt conservatrice, peu intéressée aux nouveaux formats de l'art contemporain. Et donc peu attrayante pour les jeunes diplômé-es des hautes écoles d'art helvétiques, pratiquement pas représentés dans ses rangs. Sauf qu'avec son Message culture 2021-2024, la Confédération plaide pour un interlocuteur fort et capable d'émettre des barèmes nationaux. Idem dans un canton comme celui de Genève, où les diverses associations actives pour les artistes visuel-les ont été incitées par l'Etat à rejoindre la section locale de Visarte. Avec pour résultat qu'en 2021, Visarte Genève est passé de 155 à 270 membres, explique Sylvie Wozniak, présidente de Visarte Genève. Elle souligne que «lors de la prochaine assemblée générale de Visarte Suisse, en juin, le groupe de Genève pourrait inciter d'autres groupes cantonaux à faire une campagne d'adhésion massive pour être plus forts et représentatifs des scènes artistiques». C'est aussi ce qu'espère Christian Jelk, vice-président de Visarte Suisse. Actuellement, l'association compte 2705 membres: combien d'inscrit-es en 2022?

Pour aider Visarte Genève à absorber son augmentation d'effectifs, le canton de Genève a donné 20 000 francs pour soutenir le paiement des cotisations 2021 des nouveaux membres, le plus souvent jeunes et particulièrement affecté-es par la situation pandémique: au lieu des 225 francs annuels, ils et elles en ont payé 80. «Nous sommes très reconnaissant-es d'avoir reçu ce soutien financier», souligne Sylvie Wozniak. La cotisation peut sembler élevée, précise-t-elle, «mais correspond à celle d'une association professionnelle, avec de nombreuses prestations, tant au niveau de la sécurité sociale, de l'accès à un deuxième pilier, des indemnités en cas de grossesse, de conseils spécialisés ou de l'entrée gratuite dans certains musées».

En parallèle, Visarte Genève a fait une demande auprès du canton pour un fonds destiné à couvrir deux ans de frais de fonctionnement, pour une «transformation structurelle» dans le cadre des mesures covid. «Assurer une permanence digne de ce nom de manière bénévole ne serait tout simplement pas tenable», souligne Julie Marmet, entrée au comité de Visarte Genève en 2020. Dans d'autres cantons, certains postes des section locales de Visarte sont pris en charge par la collectivité publique. **SSG**